

Janvier 2011

Mise en place de l'extension de l'AMAP Rohecardon

Janvier 2011

QU'EST-CE QU'UNE AMAP ?

Une AMAP est une **A**ssociation pour le **M**aintenance d'une **A**griculture **P**aysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un juste prix des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète au début de la saison une part de la production qui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne.

Une AMAP, c'est beaucoup plus qu'une livraison de paniers de produits bio : c'est une démarche citoyenne pour le développement d'une agriculture respectueuse de la nature et de l'environnement, avec des liens directs entre fournisseurs et consommateurs, basés sur la confiance et la transparence.

L'ASSOCIATION ROCH'NATURE

Elle a pour objectif de veiller à la préservation du vallon de Rohecardon et de ses abords afin de maintenir la « continuité verte » entre Lyon et les Monts d'Or et pour cela elle entreprend les activités suivantes :

- réalisation d'activités liées à l'éducation et à l'environnement auprès des enfants (club nature, sorties pédagogiques scolaires) et en proposant des sorties à thèmes avec des adultes,
- information de la population et éventuellement recours pour faire respecter les lois liées à l'urbanisme,
- étude et valorisation du patrimoine historique du vallon de Rohecardon,
- mise en place et suivi d'un sentier thématique dans le vallon sur le thème du bassin versant.

La création de l'AMAP, qui permet de favoriser la préservation des espaces naturels grâce au développement d'une agriculture paysanne dans les Monts d'Or, s'intègre parfaitement dans les objectifs de Roch'Nature.

L'AMAP ROCHECARDON

L'association Roch'Nature a créé en 2007 l'AMAP ROCHECARDON ; celle-ci a démarré en collaboration avec des producteurs de fromages de chèvres, Corinne et Alain Blin, qui se sont installés à Limonest, à la ferme de l'Hermitage, 1009, chemin de Béluze.

Pour l'année 2011, deux nouveautés sont mis en place :

1. une extension « Maraîchage » avec le GAEC « Le Boule d'Or » de Curis au Mont d'Or,
2. une extension « Vin » avec le GAEC « Le Bouc et la Treille » de Poleymieux au Mont d'Or.

Pour les fromages, la collaboration avec la ferme de l'Hermitage est maintenant bien rodée ; pour les deux autres, nous démarrons en 2011 une année « test » avec un mode de fonctionnement qui pourra évoluer les années suivantes en fonction de l'expérience de la première année (C'est ce qui s'est passé pour les fromages).

L'AMAP va désormais fonctionner avec ces trois « sections », en attendant d'autres... chacun est évidemment libre de participer à une seule, deux ou trois de ces sections.

FONCTIONNEMENT DE L'AMAP ROCHECARDON

Les trois sections ont des spécificités différentes, mais le fonctionnement est organisé autour des mêmes principes.

Commande et paiement

L'un des principes de base de l'AMAP réside dans l'engagement mutuel entre le producteur et les consommateurs ; la commande est donc définie pour l'année (sauf pour ceux qui nous rejoignent en cours de route) et le paiement s'effectue au moment de la signature du contrat d'engagement ; on peut remettre un seul chèque au moment de la signature ou plusieurs chèques qui seront débités en cours d'année à des dates fixées dans le contrat.

Livraison

La livraison a lieu aux dates et heures fixées sur le contrat d'engagement. Jusqu'à nouvel ordre, les livraisons sont prévues à la salle des Campanelles, rue Simone Balaÿ, à Champagne au Mont d'Or (derrière l'église, près de la poste.)

Chaque adhérent vient chercher sa commande ou se fait représenter par la personne de son choix. En cas d'absence non signalée, on sera obligé de trouver une solution pour répartir les paniers qui restent.

De toute façon, chacun aura la liste des adresses des adhérents, de façon à faciliter les arrangements entre voisins en cas d'absence. La nécessité de gérer au mieux les « livraisons » ne doit pas faire perdre de vue l'aspect convivial de ces rencontres.

Un fonctionnement souple

Dans le contrat, une commande théorique est définie pour chaque livraison. Sauf avis contraire de leur part, les adhérents reçoivent donc ce qui est défini dans le contrat. Mais des modifications peuvent être prévues suivant des modalités à définir et différentes suivant les sections (c'est relativement facile pour le vin et le fromage, plus difficile pour les légumes.)

A propos du statut de l'AMAP :

Ce sujet a été discuté au cours de l'Assemblée Générale de Roch'Nature. Il a bien été convenu qu'il était inutile de créer une association distincte et que « l'activité AMAP » était partie intégrante des activités de Roch'Nature ; il est donc apparu logique de demander à ceux qui s'inscrivent à l'AMAP de devenir membres de Roch'Nature, d'autant plus que nous devons reverser 6 € par adhérent à Alliance Paysanne pour le support qu'ils nous assurent. La cotisation annuelle est à verser en même temps que la signature du contrat d'engagement.

Le contrat d'engagement

Il est à envoyer, signé et avec le(s) chèque(s) à Claude Deregnaucourt, chemin du Cimetière, 69410 Champagne au mont d'Or ; les chèques doivent être libellés à l'ordre défini pour chaque section.

Le dossier contient trois textes de contrat : Fromage, Maraîchage et Vin. Chacun est libre de choisir un, deux ou trois de ces contrats.

Le cas particulier de la section « Maraîchage »

Il y a besoin de beaucoup d'explications, car c'est la première année !!

Deux tailles de paniers : le panier « duo » à 10 € et le panier « famille » à 15 €.

Pour chaque livraison, il faudra l'intervention de quelques AMAPiens (l'un d'eux étant le responsable de la livraison) pour aider à préparer les paniers ; ils devront venir ½ heure avant l'ouverture. L'expérience des fromages a montré qu'il s'agit de moments très conviviaux, donc on se battra pour être volontaire !

Les livraisons seront hebdomadaires, à Champagne, le mardi entre 19 et 20 heures, en suivant le calendrier défini dans les contrats ; chaque adhérent viendra chercher son « panier » ou se fera représenter par la personne de son choix. S'il ne l'a pas fait et s'il n'a pas pu s'entendre avec le responsable de la livraison, son panier sera redistribué ... En cas d'empêchement, il est classique dans les autres AMAP de se prêter les paniers entre AMAPiens : « tu prends le mien cette fois, je prendrai le tien une autre fois ... »

Le contenu des paniers sera défini chaque semaine par les maraîchers ; ils auront établi une liste de prix des légumes et en fonction de ces prix et des légumes disponibles, ils choisiront le contenu des paniers. Ce sera la surprise hebdomadaire !

Chaque AMAPien a droit à 2 jokers, c'est à dire que l'on peut s'inscrire pour 2 livraisons de moins que ce qui est prévu. Ce nombre sera de 44 pour la première année (on s'inscrit donc pour 42, 43 ou 44 paniers, suivant le nombre choisi pour les jokers).

Le paiement s'effectue sur la base d'un engagement en début d'année et d'un paiement réparti ; pour cela, l'adhérent préparera 10 chèques qui seront encaissés en 10 fois au cours de l'année. Sur demande, on pourra envisager d'assouplir encore le mode de paiement.

Dans un premier temps, le nombre de familles sera limité à 40, pour des raisons de complexité d'organisation ; comme cela se fait dans la plupart des AMAP, on créera une liste d'attente et si cette liste s'allonge trop, on envisagera un essaimage.

Le cas particulier de la section « Vin »

Il est prévu trois livraisons dans l'année, en février, juin et octobre, le jour choisi sera un mardi, en même temps que la livraison des maraîchers et que l'une des livraisons de fromage. On pourra commander du blanc, rosé ou rouge, avec la possibilité de panacher à chaque commande.

Le cas particulier de la section « Fromage », avec l'option « Œufs »

Le fonctionnement est maintenant bien rodé, puisque nous allons démarrer en 2011 la 5^{ème} année ! Les 13 livraisons de l'année sont prévues toutes les trois semaines (voir les dates dans le contrat), avec possibilité de 2 jokers. Une nouveauté : en plus des chèvres, Corinne et Alain ont maintenant des poules et il est possible de commander des œufs en complément des fromages (à partir du début avril et jusqu'à la fin septembre). Pour remplir le contrat, consultez la feuille de tarif jointe au dossier.

6. Documents joints

La charte des AMAP

Les contrats d'engagement : Maraîchage, Vin, Fromage (avec une liste de prix pour les fromages).

7. Contacts

Roch'Nature : rochnature@gmail.com

Vous pouvez contacter les personnes suivantes pour tout renseignement complémentaire :

Claude Deregnaucourt : 04 78 66 13 86

Claude Millet ou Philippe Camous : 04 78 35 87 85

Jacques Méricoux : 04 78 35 26 19

- *La ferme de l'Hermitage* : chemin de Béluze, 69760 Limonest.
Tel : 04 78 35 79 14, 06 76 07 73 28 ou 06 72 38 04 91, ferme.hermitage@sfr.fr
- *Le GAEC Le Boule d'Or* : 139 rue René Tachon, 69250 Curis au Mont d'Or
Tel : 06 46 26 54 71 francamaraichage@gmail.com
- *Le GAEC le Bouc et la Treille* : 82, chemin de la tour Rissler, 69250 Poleymieux au Mont d'Or
Tel : 04 72 26 07 53 ou 06 60 21 59 22 leboucetlatreille@sfr.fr